

PV REUNION

Date : 31/10/25

EN PRESENCE DE :

Pour la CPM : Mr Lemercier ; Mr Foin.
Pour le CNML : Mr Brivoal ; Mr Lieffroy

OBJET

Travaux restant à exécuter dans les locaux occupés par le CNML

PREAMBULE

La réunion de ce jour fait suite au courrier en date du 09/10/25 envoyé par mail à Mr Lemercier.

DECISIONS

- Le CNML rappelle les travaux restant à réaliser :
 - Caisson vmc à remplacer
 - Panneaux d'éclairage à remplacer (environ 10 éléments)
 - Remplacement du placo détérioré (cuisine, placards, stockage).
- CPM informe et confirme :
 - Que le caisson vmc sera changé le 04/11/25
 - Que les panneaux d'éclairage seront changés au cours des premières semaines 2026 (budget 2026)
 - Concernant le placo, l'entreprise mandatée souhaite intervenir qu'une seule fois et attend que le taux d'humidité des placos à changer soit faible. C'est le cas des placards mais pas de la cuisine.
A cet effet la CPM demande au CNML d'enlever le panneau extérieur (mur de la cuisine) pour vérifier qu'il n'y a pas d'infiltration ; le CNML confirme que cela sera fait dans les 7 jours.

DIVERS

- La CPM indique au CNML que les radiateurs seront changés en 2026 en deux ou trois phases successives permettant un confort plus important et une réelle économie
- La CPM attire l'attention du CNML sur l'entretien de la toiture et demande que les feuilles soient régulièrement supprimées pour faciliter l'évacuation de l'eau de pluie. Le CNML prend acte et fera le nécessaire.
- Le CNML attire l'attention de la CPM et fait constater l'existence d'un écoulement abondant sur le mur extérieur de la cuisine (sortie gouttière) pouvant être la cause de l'humidité constatée dans la cuisine dans le local (électricité). La CPM va rapidement vérifier ce point et fera le nécessaire.
- Un point régulier sera fait sur ces travaux.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion est levée.